



2024

1877 - 2024

ISSN 2118-9064



Gazette

de l'Association des Anciens Élèves

147^{ème} anniversaire de l'association



Assurer la pérennité de l'association

Toutes les associations partagent le plus souvent un point commun : leurs actions doivent s'inscrire dans la durée afin de remplir les objectifs poursuivis. Cependant, celles-ci sont soumises à de nombreux aléas, inhérents à leur fonctionnement, qui peuvent remettre en cause leur pérennité. Ainsi, parmi les sources d'inquiétudes, la pénurie de bénévoles et la dégradation des situations financières sont très souvent citées. Par chance, nous ne manquons pas de bénévoles qui font vivre le conseil d'administration et les activités de l'association, et notre situation financière est saine. Pour ce qui concerne la pérennité de l'association, elle compte en 2024, cent quarante sept années d'existence et l'actuel comité compte bien continuer encore de nombreuses années. Nous présentons tous les ans un bilan annuel, exercice légal et obligatoire. Il comprend l'état des recettes et des dépenses, un bilan financier, ainsi qu'un rapport d'activité qui met en lumière les réalisations et les projets de l'association.

Ce bilan annuel est essentiel pour assurer la transparence et la bonne gestion des fonds de l'association. Il est présenté aux membres de l'association lors de chaque assemblée générale annuelle.

En résumé, le bilan annuel d'une association est l'outil crucial pour évaluer la santé financière et l'impact des activités de l'association, et il contribue à renforcer la confiance des membres et des partenaires dans l'organisation.

La capacité d'anticipation

L'association doit être en mesure de recueillir les attentes et les besoins futurs de ses usagers. Dans ce contexte, la présence de bénévoles provenant de divers horizons et aux profils variés constitue un atout essentiel à l'évolution. De nouvelles générations d'anciens viendront lors de la prochaine assemblée générale rejoindre l'équipe en place.

Ainsi l'association pourra continuer

- de favoriser les relations entre les anciens de l'établissement par tous les moyens pouvant y contribuer.
- de venir en aide à ses membres titulaires
- en leur accordant des prêts lors de leur établissement professionnel ou matrimonial
- par des avances ou des dons d'urgence aux plus nécessiteux. Tout cela en parfaite adéquation à nos statuts

Mécénat d'entreprise

L'établissement public Foyer Charles Frey, cherche à développer le mécénat d'entreprise pour des appels aux dons. Notre association du fait de son statut de reconnaissance d'utilité publique peut servir d'intermédiaire pour les entreprises donatrices en vue de soutenir divers projets en faveur des enfants. Par exemple Leroy Merlin soutient des initiatives en faveur d'engagements communautaires, lui donnant l'opportunité de contribuer à améliorer le quotidien dans l'établissement.

Une convention a été signée avec l'association ayant pour objet de préciser les conditions et les modalités dans lesquelles Leroy Merlin France, au travers de son magasin, apporte son soutien au Foyer de la Jeunesse à travers le don à titre gratuit, des produits qu'elle commercialise. La nature des dons apportés par Leroy Merlin France prendra la forme d'une contribution en nature conformément à ce que permet la doctrine de l'administration fiscale (BOI-BIC-RICI-20-30-10-20). D'autres projets sont à l'étude qui bénéficieront aux enfants tout en renforçant le lien entre l'établissement et l'association.

Aide sur fonds propres

Au fil des années, l'association a subventionné différents concours de dessin, créations artistiques pour Pâques, Noël, Halloween etc. L'achat d'un tricycle adapté pour une fillette sur les fonds propres de l'association est un bel exemple d'actions dynamiques.

147^{ème} repas annuel

Nous vous invitons à nous rejoindre le dimanche 10 mars 2024 au restaurant «Au Cerf d'Or» 6, place de l'Hôpital à Strasbourg.

Christian PFEIFFER
Président



24/09/23



24/09/23



Pâques 2023

Gazette de l'Association des Anciens Élèves du Foyer de la Jeunesse Charles Frey - ISSN 2118-9064

Publication de l'Association des Anciens Élèves du Foyer de la Jeunesse Charles Frey - 24, rue de Douillac - 67610 LA WANTZENAU
Directeur de publication et réalisation graphique : Christian PFEIFFER. Tous droits de reproduction réservés sauf autorisation spéciale.

PV de l'assemblée générale du 11 mars 2023

L'Assemblée Générale ordinaire s'est tenue le 11 mars 2023 dans la salle des fêtes du Foyer de la Jeunesse Charles Frey à 14h30.

Personnalités présentes :

- Madame Ludivine QUINTALLET, Conseillère Collectivité Européenne d'Alsace et administratrice du Foyer Charles Frey,
- Monsieur Jean-Philippe MAURER, Vice-président de la Collectivité Européenne d'Alsace et Président du Conseil d'Administration du Foyer Charles Frey,
- Monsieur Roland FLURY, Vice-président de la Passerelle d'Azur.

Personnalité, absente excusée :

- Madame Pascale PFEIFFER, Conseillère Européenne d'Alsace et administratrice du Foyer Charles Frey,

Membres administrateurs titulaires, présents :

Christian PFEIFFER / Mireille TRAUTMANN-LONSDORFER / Yolande SCHAER / Alain DURAND / Éric REGINA / Cathie BALZINGER / Dominique BALZINGER / Joseph SIEGEL / Mireille SCHIFFERLE / René KAPP / Francine MONNE-MORILLE (Trésorière) / Marianne KURTZ et Bruno ZIEDS - commissaire aux comptes / Baptiste COMES / Alain DURAND.

Membres administrateurs titulaires, absents excusés :

Lucien TROMPETER / Roger DIVOUX / Linda REINBERGER-BRENNER / Mathieu WINUM

Monsieur Christian PFEIFFER, Président de l'AAE, fait lecture des noms, prénoms et qualité des disparus en 2022. L'assemblée composée d'une trentaine d'anciens, a observé une minute de silence.

Lecture et approbation du procès-verbal de l'AG du 5 mars 2022. La secrétaire, Yolande SCHAER, a lu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 mars 2022 qui n'a donné lieu à aucun commentaire. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Rapport moral et d'activités exercice 2022.

Toutes les personnes présentes avaient à leur disposition un rapport écrit, complet qui a été lu et commenté par le Président.

Rapport financier exercice 2022.

La trésorière a commenté le bilan présenté. Les comptes de l'exercice 2022, ont été clairement explicités.

Le Président a insisté sur le compte de résultat où toutes les dépenses sont détaillées notamment celles de la fête des Anciens du 145^e Anniversaire de notre association du dimanche 25 septembre 2022 au Restaurant la Bonne Source à Strasbourg Neudorf. L'ensemble des autres dépenses concernant le fonds de secours, les dépenses de fonctionnement et les frais de communication à destination des membres, ont été largement explicités. Toutes ces dépenses sont légalement obligatoires puisqu'elles figurent dans les missions et les statuts de l'Association.

Rapport des réviseurs aux comptes exercice 2022.

Madame Marianne KURTZ et Monsieur Bruno ZIEDS ont effectué, le 25 février 2023, en présence de la trésorière Francine MORILLE-MONNE et du Président Christian PFEIFFER, la vérification ligne par ligne de l'ensemble des écritures comptables (dépenses et recettes).

Madame Marianne KURTZ et Monsieur Bruno ZIEDS attestent

Rétrospective 146^{ème} anniversaire à Berstett



Dimanche 24 septembre 2023, soixante anciens pensionnaires se sont retrouvés pour fêter le 146^{ème} anniversaire de l'association. Le restaurant «aux Traditions d'Alsace» de Berstett a été choisi comme lieu de la rencontre. Dans un décor aux couleurs chaleureuses, les convives ont pu déguster un menu particulièrement savoureux, les boissons étant intégralement prises en charge par l'association. Ce fut un sympathique moment de rencontre, d'échanges et de partage de souvenirs.

que :

- l'examen approfondi des livres et des pièces justificatives a démontré la bonne tenue des comptes et l'exactitude des renseignements fournis dans le bilan financier de l'association. Les charges et les recettes ont été correctement enregistrées dans les comptes 2022.
- Les recettes s'élèvent à 8 852,13 € et les dépenses à 7 780,23 € avec un delta positif de 1 071,90 €.
- L'assemblée générale a donné « quitus à la gestion de la trésorière » par un vote à l'unanimité.

Renouvellement des commissaires aux comptes pour 2023

Madame Marianne KURTZ et Monsieur Bruno ZIEDS ont été réélus à l'unanimité. Conformément au nouveau règlement intérieur, les commissaires aux comptes sont élus pour 6 ans à compter de 2022.

Renouvellement des membres du conseil d'administration

L'association est administrée par un conseil composé de 12 membres titulaires. Tous les membres du conseil sont élus pour 2 ans, en assemblée générale à la majorité simple. Ont été réélus à l'unanimité : Christian PFEIFFER - Mireille TRAUTMANN-LONSDORFER et Lucien TROMPETER.

Point divers

Madame Ludivine QUINTALLET et Monsieur Jean-Philippe MAURER confirment et appuient toutes les démarches bénévoles de notre Président et des membres du Conseil d'Administration. Ils félicitent le Président, Christian PFEIFFER et tous les membres bénévoles qui œuvrent au sein de cette association. Ils qualifient d'exceptionnel leur engagement si rare de nos jours. Des associations identiques à la nôtre sont particulièrement rares dans toute l'Alsace.

La secrétaire Yolande SCHAER

Événements familiaux - Décès en 2023

Alfred WEHRUNG, décédé le 11 /07/2022 à 82 ans

Paule KLINE, décédée le 14/05/2023 à 95 ans

David De OLIVEIRA, décédé le 13/07/2023 à 52 ans

Alfred KESSLER, décédé en août 2023 à 80 ans

Patricia JOST, décédée le 29 /09/2023 à 71 ans

J.Christophe PARMENTIER décédé le 29/10/2023 à 45 ans

Jeanine OBERLE, décédée le 4 /11/2023

Nadine SPIEGELHALTER (GUERRET) décédée le 7/11/2023 à 71 ans

Roland FLURY, décédé le 25 novembre 2023 à 77 ans

Extraits du rapport d'activités 2023

Nos outils de communication

- **Gazette de l'association** : édition et envoi :
Imprimeur : 304,70,- € - Envoi postal 258,54 € **Total: 563,24€**
Total annuel frais de communication : 563,24,- €
La Gazette a paru en août et de fait il n'y a pas eu de Newsletter à l'été 2023.

Pour recevoir la Gazette et la Newsletter, c'est gratuit !
Vous pouvez participer aux frais avec le paiement de la cotisation annuelle de 8 euros et/ou faire un don.

La Gazette 2023 a fait état :

- du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 mars 2023
- d'un extrait du rapport d'activités de l'assemblée générale de 2022.
- d'une information des événements familiaux
- d'un article sur la première fête des anciens en 1875
- d'un compte-rendu de la sortie du comité dans la forêt d'Oberhaslach
- d'une information sur le projet d'acquisition d'un tricycle adaptée pour une fillette placée au Foyer.
- d'une invitation au repas du 146^{ème} anniversaire à Berstett
- d'un appel à cotisation et/ou dons.

- Fête annuelle 2023

146^e repas anniversaire le dimanche 24 septembre 2023.

Au restaurant «aux Traditions d'Alsace» à Berstett.

60 anciens pensionnaires se sont retrouvés pour fêter l'anniversaire de l'association, avec quelques défections de dernière minute en raison du Covid.

Résultat financier : l'AAE a pris en charge intégralement l'apéritif, les boissons et le café.

. dépenses : 3356,33-€ (participation anciens p/pers. 28,- €
Prix de revient restaurateur 38,-€)

. recettes : 2272,00-€ avec un solde négatif de : -1084,33-€

- Journées du Patrimoine

Le Foyer Charles Frey a participé deux années de suite aux Journées Européenne du Patrimoine. La deuxième participation a rencontré un succès mitigé. Très peu de visiteurs / de personnes venus ces 2 jours. La participation des membres de l'AAE avait été sollicitée pour représenter l'association des anciens Élèves.

Après la réunion bilan des «Journées du Patrimoine» avec la direction, l'association a décidé de ne plus participer à ses journées. L'établissement a pris la même décision.

L' Association et le Foyer de la Jeunesse

Chaque année, nous pouvons évoquer les bonnes relations de l'association avec le Conseil d'Administration de l'établissement et sa direction.

. Subvention annuelle

Le Foyer de la Jeunesse Charles Frey verse la subvention annuelle de 1.200,-€.

• Conseil d'Administration du Foyer de la Jeunesse

Le Président Christian PFEIFFER, participe régulièrement aux séances du Conseil d'Administration de l'établissement.

Site Internet de l'Association et réseaux sociaux

L'association existe sur les réseaux sociaux grâce à son site Internet et sa page Facebook.

Début 2021, l'association a relooké son site internet.

Cette opération a permis dans un premier temps de faire une économie sur le coût de maintenance du site. A ce jour, il ne reste que l'hébergement (OVH) à payer .

Adresse du site : <https://associationanciensfoyercharlesfrey.fr/>.

Site Internet de l'Association et réseaux sociaux.

Activités du site internet 2023 : données communiquées par notre webmaster .

Depuis la mi-janvier 2021: 515 visiteurs uniques .

Mots clés fréquemment tapés par les visiteurs pour accéder au site internet : <https://associationanciensfoyercharlesfrey.fr/>

1. Foyer Charles Frey
2. Orphelinat Strasbourg
3. Foyer Charles Frey Strasbourg
4. Foyer Charles Frey photos
5. Orphelinat Strasbourg - Neudorf

Quelques chiffres clés :

- . 47 pages en ligne
- . 18 thématiques de galeries photos
- . 930 photos en ligne
- . 13 pages et 34 articles publiés



État des activités en cours pour 2024

- Organisation du repas d'anniversaire 147^{ème} anniversaire en 2024 - 10 mars 2024 au restaurant : «au Cerf d'Or» Strasbourg
- Assemblée générale en présentiel en 2024 (17/02/2024)
- Diffusion annuelle de la Gazette de l'association et newsletter
- Poursuivre l'animation et l'information à travers les réseaux sociaux
- Continuer à mobiliser les jeunes générations et les amener à s'engager à nos côtés.

Un tricycle pour Sana

« Un immense merci de la part de toute l'équipe éducative du Séjour 1, ainsi que de Sana, la jeune fille à qui vous avez permis d'avoir un vélo adapté. Elle a des étoiles dans les yeux depuis et c'est grâce à vous.»

Par ces quelques lignes, l'équipe éducative a tenu à remercier l'association des anciens d'avoir financé l'achat d'un tricycle adapté pour une jeune enfant porteuse d'un handicap moteur. Accueillie depuis plusieurs années au Foyer Charles Frey, Sana est aujourd'hui en internat dans un groupe d'enfants âgés de 7 à 11 ans.



Repas du 147^{ème} anniversaire

Après l'expérience dans la campagne à Berstett, en 2024, nous organisons à nouveau notre repas annuel à Strasbourg. En effet, Berstett n'était pas accessible en train ni en bus le dimanche pour les anciens ne disposant pas de voiture.

Cette année, on ne peut pas être plus proche des moyens de transports urbains (bus, tram). Pour les autres venant de l'extérieur de Strasbourg, il suffit de choisir un parking relais tram qui, pour une somme modique vous permettra de stationner votre voiture toute la journée pour l'ensemble des occupants de la voiture.

Le restaurant «au Cerf d'Or»

Le restaurant se trouve place de l'Hôpital en face de l'arrêt du tram - vers l'Hôpital civil .
Itinéraires vers «Porte de L'Hôpital» (Rue de la 1ère Armée) à Strasbourg en empruntant les transports en commun ;
Bus: 72 - Train: C24 - Tram: A-D.



Talon d'inscription

Talon à envoyer **impérativement** avant le 1 mars 2024 à :
Christian PFEIFFER 24, rue Douillac
67610 LA WANTZENAU

« Formule tout compris ! »

L'association vous propose l'apéritif, le repas de fête ainsi que les boissons et café.
Prix du repas :

Je soussigné(e), réserve

[____] repas adultes : 28,- € x	Total:
[____] repas enfants : 15,-€ (*) x	Total:
[____] cotisation : 8,- € x	Total:

Total général : €

Nom :

Adresse :

Téléphone :

verse la somme totale de €

par chèque libellé au nom de : «Association des Anciens Élèves».

Adresse du jour
6, place de l'Hôpital Strasbourg
«Restaurant « Au cerf d'Or »
Dimanche 10 mars 2024
à midi

Au menu

Salade saumon fumé,
magret de canard

Filet de veau sauce forestière,
Garniture légumes frites

Vacherin glacé
Café

* Tarif Enfants de 4 à 12 ans

Aucune réservation sans paiement préalable ne sera acceptée.

Pas de caisse du jour sur place

